



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL
DE LA VILLE DE BEAUCEVILLE TENUE CE LUNDI 6 MARS 2023 À 19 H 30 ET
À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :**

Monsieur le maire François Veilleux ;
Madame la conseillère Nicole Jacques ;
Messieurs les conseillers David Veilleux, Jérôme Pomerleau, Kevin Pomerleau,
Patrick Mathieu et Vincent Roy.

Sont également présents :

Serge Vallée, directeur général et Me Sandra Bernard, greffière.

Le conseil siège avec le quorum sous la présidence du maire, Monsieur François Veilleux.

Ordre du jour de la rencontre

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX
4. GREFFE
 - 4.1 DÉPÔT D'UNE ATTESTATION DE FORMATION EN ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE D'UN ÉLU MUNICIPAL
 - 4.2 DÉPÔT D'UN AVIS DE MOTION ET D'UN PROJET DU RÈGLEMENT 2023-493 – CITATION DE LA MAISON FÉLIX-GEORGES-FORTIER
 - 4.3 DÉPÔT D'UN AVIS DE MOTION ET D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 2023-494 – CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX
 - 4.4 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-491 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE 460 000,00 \$ POUR L'ACQUISITION D'UN CHARGEUR SUR ROUES
 - 4.5 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-492 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 369 720,62 \$ POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES (PONCEAUX) DANS LE RANG SAINTE-CATHERINE ET LA 98^E RUE
 - 4.6 MANDAT DU CONSEIL – DÉPÔT D'APPEL D'OFFRES SUR LE SEAO
 - 4.7 DÉLÉGATION DE SIGNATURE – LOTISSEMENTS
 - 4.8 BAIL DU CPE LE JARDIN DE DOMINIQUE
5. TRÉSORERIE
 - 5.1 APPROBATION DU BORDEREAU DES COMPTES
 - 5.2 DÉPÔT DU RAPPORT DU TRÉSORIER
 - 5.3 MODIFICATION AU FONDS DE ROULEMENT 2022
6. SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE
 - 6.1 PLAN DE MISE EN ŒUVRE 2022
7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 7.1 MANDATS DU CONSEIL DE PARTICIPATION D'ÉLUS À DIFFÉRENTES ACTIVITÉS
 - 7.2 CRÉATION D'UN NOUVEAU COMITÉ – RETIRÉ
 - 7.3 NOMINATIONS SUR LES COMITÉS 2023
 - 7.4 APPUI À UNE DEMANDE DE LA VILLE DE MATANE
8. VARIA
9. PÉRIODE DE QUESTIONS
10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur François Veilleux, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R-2023-03-7648

IL est proposé par Nicole Jacques, appuyé par Patrick Mathieu et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé.

3. DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX





R-2023-03-7649

IL est proposé par Kevin Pomerleau, appuyé par David Veilleux et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance du 27 février 2023 soit adopté tel que rédigé.

4. GREFFE

4.1 DÉPÔT D'UNE ATTESTATION DE FORMATION EN ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE D'UN ÉLU MUNICIPAL

Me Sandra Bernard, greffière, dépose au conseil l'attestation de formation obligatoire en éthique et déontologie de madame Nicole Jacques.

4.2 DÉPÔT D'UN AVIS DE MOTION ET D'UN PROJET DU RÈGLEMENT 2023-493 – CITATION DE LA MAISON FÉLIX-GEORGES-FORTIER

Il est, par les présentes, donné avis de motion, par Patrick Mathieu qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 2023-493 – citation de la maison Félix-Georges-Fortier. Ce règlement de citation touchera autant l'intérieur que l'extérieur de l'immeuble.

La désignation de l'immeuble patrimonial visé :

Le bâtiment suivant est cité comme immeuble patrimonial :

Maison Félix-Georges Fortier
218, avenue Lambert, Beauceville (Québec), G5X 1S5
Lot 4 061 064, Cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce

Les motifs de la citation :

Valeur patrimoniale

Valeur historique

La Maison Félix-Georges-Fortier (maison d'Élyse) présente une valeur historique par son ancienneté due à sa construction entre 1900 et 1904, soit au début du XX^e siècle. Il s'agit d'une maison de l'époque édouardienne, c'est-à-dire la période du règne d'Édouard VII allant de 1901 à 1910.

La résidence présente une valeur historique en raison de son association avec le notaire Félix-Georges Fortier. Le notaire Félix-Georges Fortier est une personnalité historique pour la période entourant la constitution de Saint-François en ville, prenant alors le nom de Beauceville. En 1904, monsieur Fortier participe à la création de la Ville de Beauceville, soutenue également par plusieurs hommes éminents de la localité tels que Philippe Angers, notaire et historien, et Pierre Ferdinand Renaud, prospère commerçant. Il est élu peu de temps après maire de Beauceville à deux reprises (1908-1910 et 1915-1919). Beauceville est alors à son apogée, étant la métropole de la région où sont établis un terminus ferroviaire, des infrastructures scolaires, un hôpital, ainsi qu'une élite bourgeoise et professionnelle de prestige. Le statut professionnel et social du notaire Félix-Georges Fortier lui a permis de se construire une vaste et prestigieuse résidence dont l'architecture témoigne de son rang dans la société de Beauceville. La résidence est un témoignage architectural de cette époque.

La résidence est aussi liée à un événement historique : en 1950, son propriétaire Achille Goulet et son épouse périssent lors d'un écrasement d'avion, le « pèlerin canadien », sur le Mont Obiou. À l'époque, la tragédie, qui fait 58 victimes, frappe l'imagination en raison de la motivation du voyage, soit le retour d'un pèlerinage à Rome. Il demeure aujourd'hui peu de lieux de mémoire rappelant cet événement.

Au début des années 1970, la résidence subit quelques travaux. De 1981 à 2002, la maison connaît différents propriétaires avant de devenir une auberge nommée La maison d'Élyse.

Malgré ces travaux, le bâtiment conserve un bon niveau d'intégrité. Plusieurs éléments du décor intérieur ont également été préservés. Ces éléments témoignent du luxe des aménagements intérieurs d'origine.

Valeur architecturale





La valeur architecturale du bâtiment tient à son style, à ses dimensions impressionnantes, à la préservation de son caractère résidentiel (valeur d'usage) et à son emplacement situé le long de l'avenue Lambert, en face de la rivière Chaudière et à proximité du noyau de Beauceville, marqué par l'église Saint-François (valeur de position).

La résidence est conçue par Louis-Philippe Vallerand et construite par l'entrepreneur Charles T. L'Heureux. Louis-Philippe Vallerand œuvre comme dessinateur et architecte au ministère des Travaux publics de 1901 à 1925. Il est également connu pour avoir travaillé en 1889 à copier des cartes anciennes de la Nouvelle-France d'après des originaux conservés en France et en Angleterre. Il existe peu d'œuvres connues de cet architecte.

Le bâtiment est de style édouardien. Le style de l'époque édouardienne est un style de transition qui suit l'époque victorienne et qui se développe parallèlement au style néo-Queen Ann. Il s'en distingue cependant en privilégiant une ornementation plus sobre d'inspiration classique. Le style néo-Queen Ann présente quant à lui un caractère fantaisiste, exubérant et flamboyant.

Cette maison bourgeoise se démarque des autres constructions de Beauceville par sa volumétrie et son avant-corps en façade avant, sorte de tourelle surmontée d'un toit en pavillon à forte pente. Le toit en pavillon à forte pente témoigne de l'influence du style néo-Queen Ann.

Dans l'ensemble, le bâtiment présente une composition harmonieuse et une sobriété ornementale, deux qualités recherchées dans l'architecture de style édouardien. Le bâtiment possède encore plusieurs de ses composantes architecturales d'origine. Parmi les quelques ornements d'inspiration classique, on compte les colonnes de bois d'ordre toscan supportant la toiture de la galerie avant, les balustres tournés du garde-corps de la galerie avant et la moulure à la jonction des larmiers et du sommet des murs. La dimension, la position et la forme des ouvertures ont également été préservées : les ouvertures se terminant en arc surbaissé, aussi bien pour les portes que les fenêtres, constituent également une fantaisie architecturale qui contribue à sa valeur architecturale. Cela fait de la Maison Félix-Georges-Fortier un exemple représentatif du style édouardien au Québec et particulièrement en Beauce.

La couleur rose est une modification récente. Les sources iconographiques témoignent que la brique était de couleur ocre à l'origine, puis a été peinte en blanc, possiblement à l'époque du notaire Fortier.

Valeur ethnologique

La maison est un bon exemple de maison bourgeoise avec sa division des espaces entre résidents et domestiques et avec les espaces réservés à la fonction de notaire. La maison possède une entrée indépendante pour accéder au bureau du notaire, qui contient une chambre forte pour la conservation des documents légaux.

Éléments caractéristiques

Les éléments clés de la Maison Félix-Georges-Fortier liés ses valeurs historique, architecturale et ethnologique comprennent, notamment :

- son volume de plan carré à deux étages pleins avec des avant-corps saillant ;
- ses fondations en blocs de grès ;
- ses murs de brique ;
- ses avant-corps, notamment son avant-corps en façade avant, sorte de tourelle surmontée d'un toit en pavillon à forte pente ;
- ses deux grandes galeries couvertes au rez-de-chaussée, dont la première fait la pleine largeur de la façade avant jusqu'à l'avant-corps et se prolonge sur la façade latérale sud, tandis que la seconde fait toute la largeur de la façade latérale nord et se prolonge sur la façade arrière ouest ;
- les colonnes rondes de style toscan en bois peint en blanc supportant la toiture de la galerie de la façade avant ;
- les poteaux en bois peint en blanc de section carrée avec les coins chanfreiné supportant la toiture de la galerie de la façade latérale nord ;
- les garde-corps en bois de style traditionnel avec lisse basse et main courante supportée par des balustres tournés ;
- les escaliers menant aux galeries ;





- son oriel présent au rez-de-chaussée de l'avant-corps en façade avant ;
- la corniche au sommet des murs ;
- ses toitures percées de lucarnes et recouvertes de tôle à la canadienne ;
- les cheminées recouvertes de tôle ;
- ses ouvertures à arc surbaissé ;
- les fenêtres de bois et leur division d'origine, dont les fenêtres à battants à 4 carreaux surmontées d'une imposte à arc surbaissé à 2 carreaux, les fenêtres des lucarnes à arc surbaissé et l'oculus dans le pignon de l'avant-corps situé au coin sud-ouest ;
- les portes de bois et leur division d'origine, dont la porte principale à deux battants à arc surbaissé en bois à caissons avec 2 parties vitrées en partie supérieure de chaque battant et les 2 portes en bois à caissons et vitrage en partie haute et surmontées d'une imposte vitrée à arc surbaissé ;
- l'escalier intérieur principal en bois verni, dont son poteau de départ sculpté, sa main courante supportée par des balustres tournés et les moulures appliquées sur le limon ;
- les planchers de bois verni ;
- les moulures de bois du décor intérieur à la base des murs et autour des portes et fenêtres ;
- les moulures de plâtre du décor intérieur au sommet des murs ;
- les plafonds en lambris de bois peint ;
- les volets de bois verni ;
- les calorifères en fonte ;
- la division intérieure qui témoigne de la division des espaces entre résidents et domestiques ;
- les pièces associées à la fonction de notaire de Félix-Georges Fortier, dont son bureau et la chambre forte.

Date à laquelle le règlement prendra effet : Adoption prévue du règlement le 8 mai 2023, avec promulgation du règlement le 9 mai 2023.

Le conseil informe la population que toute personne peut faire ses représentations auprès du conseil local du patrimoine, qui agit par le comité consultatif d'urbanisme.

Patrick Mathieu dépose également un projet de ce règlement.

4.3 DÉPÔT D'UN AVIS DE MOTION ET D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 2023-494 – CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

Il est, par les présentes, donné avis de motion, par Nicole Jacques qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 2023-494 – Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

Nicole Jacques dépose également un projet de ce règlement.

4.4 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-491 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE 460 000,00 \$ POUR L'ACQUISITION D'UN CHARGEUR SUR ROUES

CONSIDÉRANT QUE le 27 février 2023, lors d'une séance extraordinaire du Conseil, un avis de motion a été donné et un projet du règlement 2023-491 a été déposé ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont tous eu une copie du règlement 2023-491, ont pu émettre leur opinion à cet effet et en dispense la lecture ;

R-2023-03-7650

IL est proposé par Jérôme Pomerleau, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

QUE le conseil adopte le règlement 2023-491 décrétant un emprunt et une dépense de 460 000,00 \$ pour l'acquisition d'un chargeur sur roues.





4.5 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-492 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 369 720,62 \$ POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES (PONCEAUX) DANS LE RANG SAINTE-CATHERINE ET LA 98^E RUE

CONSIDÉRANT QUE le 27 février 2023, lors d'une séance extraordinaire du Conseil, un avis de motion a été donné et un projet du règlement 2023-492 a été déposé ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont tous eu une copie du règlement 2023-492, ont pu émettre leur opinion à cet effet et en dispense la lecture ;

R-2023-03-7651 **IL** est proposé par Jérôme Pomerleau, appuyé par Patrick Mathieu et résolu à l'unanimité ;

QUE le conseil adopte le règlement 2023-492 décrétant une dépense et un emprunt de 369 720,62 \$ pour la réalisation de travaux de réfection d'infrastructures municipales (ponceaux) dans le rang Sainte-Catherine et la 98^e Rue.

4.6 MANDAT DU CONSEIL – DÉPÔT D'APPEL D'OFFRES SUR LE SEAO

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit procéder à un certain nombre d'appel d'offres sur le site du SEAO (système électronique d'appels d'offres) concernant plusieurs projets à venir ;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues seront ensuite étudiées par l'administration municipale et que des recommandations seront faites au Conseil de la Ville ;

CONSIDÉRANT QUE ces projets ne sont pas tous finalisés et que les devis et plans pourraient être révisés, mais que les projets dans leur ensemble sont approuvés par le conseil pour aller en demande de soumissions ;

R-2023-02-7652 **IL** est proposé par David Veilleux, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité ;

QUE l'appel d'offres suivant puisse être déposé sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec :

- Travaux d'infrastructures municipales de la 17^e Avenue et de la 21^e Avenue ;

QUE le Conseil mandate Me Sandra Bernard, greffière, ou Mélissa Rodrigue, assistante-greffière, pour procéder à ce dépôt d'appel d'offres.

4.7 DÉLÉGATION DE SIGNATURE – LOTISSEMENTS

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit régulièrement subdiviser ses immeubles à des fins de vente, particulièrement dans le parc industriel ;

CONSIDÉRANT QUE l'arpenteur-géomètre doit faire signer le propriétaire de l'immeuble avant chaque subdivision cadastrale par un ou des représentants de la Ville ;

R-2023-03-7653 **IL** est proposé par Kevin Pomerleau, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville mandate le maire, François Veilleux, ou le maire suppléant, en son absence et Sandra Bernard, greffière, ou Mélissa Rodrigue, assistante-greffière, en l'absence de cette dernière, afin de signer les documents requis aux fins de subdivision cadastrale ;

QUE la Ville ratifie les signatures antérieures effectuées par les personnes ci-dessus nommées à cette même fin.

4.8 BAIL DU CPE LE JARDIN DE DOMINIQUE

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite louer un espace dans l'immeuble situé au 116, 125^e Rue, en faveur de CPE le Jardin de Dominique ;





CONSIDÉRANT QU'UN projet de bail a été soumis au conseil de la Ville à sa satisfaction et que l'article 27 de la proposition précédemment envoyée aux élus a été retirée tel que lus aux membres du conseil avant la séance ;

R-2023-03-7654 IL est proposé par Vincent Roy, appuyé par David Veilleux et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville mandate monsieur Serge Vallée, afin de signer le bail en faveur du CPE le Jardin de Dominique, aux conditions soumises et décrites en préambule des présentes.

5. TRÉSORERIE

5.1. APPROBATION DU BORDEREAU DES COMPTES

R-2023-03-7655 Il est proposé par Nicole Jacques, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

QUE le bordereau des comptes datés du 3 mars 2023 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.

5.2. DÉPÔT DU RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE

Sandra Bernard, greffière, dépose le rapport d'activité du trésorier au conseil municipal 2022 concernant les élections tenues en 2022 signé par Mélanie Quirion, trésorière.

5.3. MODIFICATION AU FONDS DE ROULEMENT 2022

CONSIDÉRANT QUE les dépenses prévues au fonds de roulement 2022 ont été révisées ;

R-2023-03-7656 IL est proposé par Kevin Pomerleau, appuyé par Jérôme Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

QUE les projets suivants soient retirés du fonds de roulement 2022 :

- Achat d'un drone : 4 000,00 \$
- Réfection de la berge de l'île Ronde : 75 000,00 \$;
- Transfert de fonds du projet d'agrandissement d'entrepôt au garage vers l'achat de véhicule : 25 000,00 \$.

6. SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

6.1 PLAN DE MISE EN ŒUVRE 2022

CONSIDÉRANT QUE la MRC Beauce-Centre a élaboré son projet de schéma de couverture de risque en sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT QUE chaque municipalité locale de la MRC doit adopter pour son territoire un plan de mise en œuvre dudit schéma qui sera intégré à celui-ci ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Beauce-Centre a déposé son rapport d'activités 2022 (étant l'an 6) de son plan de mise en œuvre ;

R-2023-03-7657 IL est proposé par David Veilleux, appuyé par Jérôme Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville de Beauceville adopte son plan de mise en œuvre en sécurité incendie à être intégré au schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC Beauce-Centre ;

QUE la Ville de Beauceville adopte le rapport d'activités 2022 (étant l'an 6).

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

7.1. MANDATS DU CONSEIL DE PARTICIPATION D'ÉLUS À DIFFÉRENTES ACTIVITÉS





Considérant QUE la ville souhaite mandater des élus municipaux pour participer à différentes activités à venir ;

R-2023-03-7658 IL est proposé par Vincent Roy, appuyé par Patrick Mathieu et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville mandate Nicole Jacques, Patrick Mathieu et Jérôme Pomerleau afin de participer à l'assemblée générale annuelle de Beauce-Centre économique ;

QUE la Ville mandate Nicole Jacques et Patrick Mathieu pour participer à la soirée de Parentaide ;

QUE la Ville mandate Kevin Pomerleau et David Veilleux pour participer à la Tablee Richelieu ;

QUE la Ville mandate Nicole Jacques pour participer à la Soirée de la femme, le 8 mars 2023 ;

QUE la Ville paie les frais d'inscription de ces activités, à même le budget d'opérations de la Ville.

~~7.2. CRÉATION D'UN NOUVEAU COMITÉ - RETIRÉ~~

~~CONSIDÉRANT QUE ...~~

~~R-2023-03-XXXX~~ IL est proposé par , appuyé par et résolu à l'unanimité ;

~~QUE~~

7.3. NOMINATIONS SUR LES COMITÉS 2023

CONSIDÉRANT QUE les nominations sur les différents comités de la ville doivent être révisées périodiquement ;

R-2023-03-7659 IL est proposé par Kevin Pomerleau, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité ;

QUE les membres des comités sont ainsi nommés pour l'année 2023 :

Comité des pompiers :	David Veilleux Vincent Roy
Comité des loisirs :	David Veilleux Vincent Roy
Comité des ressources humaines :	Jérôme Pomerleau Nicole Jacques
Comité des travaux publics :	Jérôme Pomerleau Kevin Pomerleau Patrick Mathieu
Comité des finances :	Kevin Pomerleau Nicole Jacques
Comité consultatif d'urbanisme :	Patrick Mathieu Vincent Roy

7.4. APPUI À UNE DEMANDE DE LA VILLE DE MATANE

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une demande de la Ville de Matane concernant l'assurance des immeubles patrimoniaux en raison des difficultés rencontrées par les propriétaires de ces immeubles à trouver et maintenir une assurance habitation convenable ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite appuyer cette démarche ;

R-2023-03-7660 IL est proposé par Patrick Mathieu, appuyé par David Veilleux et résolu à l'unanimité ;





QUE la Ville appuie la demande faite par la Ville de Matane quant à l'assurabilité des immeubles patrimoniaux dans sa résolution 2023-063 ;

QUE la Ville transmette copie de cette résolution à la Ville de Matane.

8. VARIA

8.1. OFFICE DE L'HABITATION DE CHAUDIÈRE-SUD

Madame Nicole Jacques rappelle aux citoyens qui souhaite intégrer une résidence faisant partie de l'Office de l'habitation de Chaudière-Sud doivent refaire leur demande pour intégrer un immeuble visé à chaque année, de ne pas se fier sur une demande passée en pensant qu'elle est toujours valide.

8.2 FESTIVAL DES RENDEZ-VOUS D'HIVER

Madame Nicole Jacques remercie la population pour leur participation aux rendez-vous d'hiver.

8.3 VOILÀ

Madame Nicole Jacques invite la population à s'inscrire à la plateforme Voilà, pour que la Ville puisse réduire son utilisation de papier pour les années futures.

8.4 RELÂCHE

Madame Nicole Jacques invite la population à participer aux activités de la relâche dans la ville.

8.5 PISTE CYCLABLE

Madame Nicole Jacques remercie les citoyens pour les bons mots reçus au sujet de la piste cyclable piétonne en hiver et rappelle aux citoyens d'être prudents pour le printemps avec le dégel et la glace.

8.6 CHAPELLE FRASER

Monsieur Patrick Mathieu félicite les promoteurs de la Chapelle Fraser pour leur investissement et invite la population à s'informer sur les représentations d'artistes à venir.

8.7 PORTAIL DES ARCHIVES DE LA BEUCE

Monsieur Patrick Mathieu n'a pas pu être présent à cet événement, mais il souligne l'événement et souhaite que Beauceville s'inspire de cette idée.

8.8 PRÉSENTATION DE BERNARD DRAINVILLE

Monsieur Patrick Mathieu indique que François Veilleux n'a pas été présent et il demande qu'on valide pourquoi le maire et le maire suppléant n'ont pas reçu cette invitation pour que la Ville y soit représentée dans le futur.

8.9 CHAPELLE FRASER

Kevin Pomerleau félicite les promoteurs de la Chapelle Fraser et rappelle qu'ils ont une page Facebook et un site internet à aller voir.





8.10 MISE AU JEU DU TOURNOI ATOME

Kevin Pomerleau félicite l'événement, notre équipe locale et l'organisation, les bénévoles, participants et Karl Michaud, Marco Drouin, Sébastien Lambert et Yves Laflamme.

8.11 SORTIE DE GRAVIER 7-27 SEPTEMBRE 2021

Kevin Pomerleau demande des explications :

La Ville aurait vendu 17 300 de tonne de gravier de rivière à un entrepreneur. Il a fait des demandes pour savoir si des ententes ont été conclues. Il demande au maire s'il y a des ententes avec AAB et Bois Ouvré.

François Veilleux dit que cela a été discuté avec le directeur des travaux publics et Serge Vallée, mais qu'il ne peut pas répondre. Cela sera vérifié et on lui reviendra.

8.12 DÉMOLITION ANCIEN SALON CHIC SHACK DEMAIN

Vincent Roy parle du Salon Chic Shack, félicite leur résilience et précise qu'ils sont déménagés en haut du bâtiment face au IGA.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

9.1 Alexandre Larose :

Monsieur Larose a un projet pour se construire dans le parc industriel. Il demande où ça en est.

Patrick Mathieu dit qu'un point technique doit être confirmé avant d'aller plus loin.

9.2 Jean-Marie Quirion :

Concernant le compte de taxes : les montants : il dit que ce n'est pas facile de le lire. Il a remonté jusqu'à 2017, mais demande si c'est possible d'avoir un pourcentage à côté plutôt que de la couleur. Il propose aussi de les imprimer en noir et blanc. François Veilleux répond que c'est noté. Nicole Jacques parle aussi du portail Voilà. Il craint que ce soit piraté. François Veilleux dit qu'il va s'assurer que c'est un système sécurisé.

9.3 Tommy Wickens :

Concernant les terrains vacants où les maisons ont été démolies. Il demande si c'est normal que ce soit souvent des dépôts à neige, près d'une rivière. François Veilleux demande à Serge Vallée de faire le suivi avec les inspecteurs.

Vente du gravier de la rivière :

Monsieur Wickens demande si on ne devrait pas savoir ce qu'il en était avant de le vendre.

Serge Vallée dit que cela a été sorti fin de l'été début de l'automne 2021. L'entente avec la MRC n'était pas obligatoire, que les ententes avec le ministère de la faune et de l'environnement ont été faites.

Monsieur Wickens demande s'il y aura des amendes à ce sujet.

Serge Vallée dit que non, ça a été réglé avec le gravier.

Monsieur Wickens demande si Kevin Pomerleau qui s'est dissocié de l'équipe François Veilleux, ce qu'il advient du futur dans tout ça.

Kevin Pomerleau répond qu'il est présent pour représenter les intérêts des citoyens et de la Ville et qu'il est toujours là avec le même intérêt et que cela ne l'empêche pas d'aller de l'avant.

Monsieur Wickens demande s'il compte rester.

Kevin Pomerleau dit que plein de ville ont plusieurs équipes, ou encore plusieurs indépendants.

Jérôme Pomerleau dit qu'il est indépendant et Nicole Jacques aussi.

Kevin Pomerleau explique que la structure municipale est respecté, l'équipe est surtout une image électorale.

Patrick Mathieu dit que l'équipe n'est pas une entité enregistrée, qu'ils sont tous indépendants, qu'ils se sont un peu tous dissociés, mais qu'ils travaillent ensemble.

Kevin Pomerleau dit qu'un parti et une équipe politique, c'est différent.





Monsieur Wickens demande un suivi concernant le parc industriel et l'enquête de la Commission municipale du Québec.

François Veilleux indique qu'on attend des nouvelles et Serge Vallée dit qu'on attend le rapport du ministère de l'environnement.

Monsieur Wickens demande qui va payer la facture.

La réponse donnée est qu'on ne l'a pas encore reçue.

9.4 Duval Turgeon

Il a acheté un composteur et reçoit maintenant un compte de taxes pour du transport de compost.

Serge Vallée dit que la taxe est pour ceux qui ont un bac brun, pas pour les gens en zone rurale, que le citoyen peut venir nous voir et qu'on va regarder cela. La MRC a envoyé une liste pour la taxation, que c'est la responsabilité de la MRC. Serge Vallée explique que le service est offert par la MRC, mais que la MRC ne peut pas taxer la population, que seule la Ville peut taxer.

Monsieur Turgeon demande ce qu'il va faire de son bac brun s'il fait tout son compost.

François Veilleux dit qu'il est en ville (zone urbaine).

David Veilleux dit que même s'il reste en ville et n'en veut pas, il va en avoir un et devoir payer pour quand même.

9.5 Tommy Wickens.

Il dit que certaines villes mettent les gens qui n'utilisent pas les bacs bruns à l'amende.

Serge Vallée dit que les grandes villes inspectent les différents bacs. Ce n'est pas la Ville qui gère cela, mais la MRC.

François Veilleux dit qu'il va en discuter avec la MRC pour trouver des solutions.

Monsieur Wickens demande si tout le monde est revenu en présentiel dans les bureaux.

Serge Vallée répond que oui.

9.6 Jean-Marie Quirion

Il indique que l'été, les bacs bruns risquent de causer des mauvaises odeurs. Il dit qu'il fait son compost depuis 40 ans.

Serge Vallée dit que c'est les lois provinciales.

9.7 Hélène Doyon

Kevin Pomerleau avait demandé des détails concernant la coupe de bois, avez-vous eu des réponses.

Kevin Pomerleau dit qu'on va former un comité qui va étudier la question et que ce sera mieux pour avoir accès à un maximum de documentation et que le comité fera la lumière à ce sujet.

François Veilleux dit qu'il avait fait la demande à monsieur Pomerleau et Serge Vallée et dit qu'on attend de l'information de notre conseiller juridique.

Madame Doyon pose une question concernant les dix ponceaux défectueux sur quatorze de la piste cyclable : qui coachait ça, qu'est-ce qui s'est passé ?

François Veilleux dit que personne n'était là. Serge Vallée dit que personne d'actuel n'était présent à ce moment. On a interrogé des gens. En 2016, la MRC avait préparé des plans et devis avec quatre ponceaux, elle considérait les autres non à réparer. On est allé en appel d'offres, là la MRC a statué que c'était trop dispendieux et de ne pas le faire. La pression était présente en Beauce pour que la piste se fasse. Les deux villes ont fait des travaux sans avoir tous les moyens. La volonté était de faire la piste avec les moyens disponibles à l'époque. Dans le rapport, la clôture n'était pas conforme, mais dans les plans et devis, il n'y en avait pas. La Ville de Beauceville a décidé de la faire et l'installation n'était pas parfaite, mais l'a fait.

Madame Doyon demande si les lumières vont fonctionner. Serge Vallée dit que le côté nord, c'est la MRC qui a repris le leadership à ce niveau-là, pour le tunnel aussi. Pour les ponceaux, ce n'est pas Beauceville qui va tout prendre ça sous son aile. Ce n'est pas Beauceville qui a tout orchestré ça et Serge Vallée s'attend à voir d'autres venir mettre la main à la pâte.





Elle demande si c'est un entrepreneur indépendant ou par la Ville. Serge Vallée dit que ça a été fait par contrat détaché.

Madame Doyon demande le nombre de payeurs de taxes.

François Veilleux lui répond entre 3 000 et 3 500.

François Veilleux dit que ce n'est pas à Beauceville à payer pour tout le monde, alors que la piste cyclable est commune à tous.

Madame Doyon demande ce qu'est la dette commune.

Serge Vallée dit que c'est les infrastructures dont tout le monde bénéficie (aréna, chemins, etc.). Il explique qu'il faut le séparer de la taxe générale.

9.8 Lévy Mathieu

Concernant les bacs bruns : réunion de la MRC c'est quand et est-ce que c'est public ?

François Veilleux indique que les rencontres de la MRC sont le mercredi, à 19h30.

9.9 Tommy Wickens

Si on a des questions sur les évaluations, c'est avec la MRC ?

François Veilleux répond que oui.

Concernant les permis de construction : ça fait plusieurs années que les permis sont donnés et que les évaluations ne sont pas complétées. On pourrait pousser plus. François Veilleux dit que toute l'équipe pousse pour cela. Le citoyen dit que des étudiants ont déjà fait cela.

François Veilleux dit que la MRC ne nous parle pas. Serge Vallée dit que la Ville avait un retard sur les permis non fermés, mais que cela a été rattrapé. Il ne veut pas lancer la brique à la MRC, qu'ils n'ont plus d'évaluateur, mais qu'il y a une pénurie de main-d'œuvre. Jérôme Pomerleau dit que le permis demandé à la Ville est transmis à la MRC. Il dit que c'est de savoir pourquoi l'évaluation n'est pas faite et que les étudiants font du maintien d'inventaire. François Veilleux dit qu'on va continuer de travailler à ce sujet.

9.10 Jean-Marie-Quirion

Il demande quand une personne construit et qu'elle le revend à un prix élevé, peut-on revenir à la date à laquelle la maison a été terminée avant la revente pour les droits de mutation.

François Veilleux indique qu'on va vérifier.

9.11 Jacques Légaré, télévision communautaire de Beauceville

Il demande des précisions concernant le comité local du patrimoine.

Patrick Mathieu dit que c'est au CCU, que leurs questions pourront être transmises au CCU. Une date sera diffusée pour cette occasion.

Il demande concernant les mandats pour des événements et conseillers : est-ce que le maire est de facto sur les comités ?

François Veilleux répond que oui, sur tous les comités.

9.12 Sébastien Roy, Éclaireur Progrès

Il demande si la citation est la 1^{re} étape pour la protection patrimoniale du bâtiment.

Patrick Mathieu dit que c'est un prérequis pour des étapes ultérieures intéressantes.

Il demande concernant les travaux à réaliser au niveau du point 4.6 – les 17^e et 21^e Avenues, si c'est pour des travaux d'aqueduc, voirie égouts – réponse : oui.

Modifications au fonds de roulement, les points énumérés c'est des points qui n'ont pas été fait en 2022.

François Veilleux répond que oui.

François Veilleux souhaite à tous une bonne semaine de relâche.





Ville de Beauceville

N° 4795

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

R-2023-03-7661 IL est proposé par David Veilleux, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité que la séance soit levée.

20h48

FRANÇOIS VEILLEUX, Maire

SANDRA BERNARD, greffière

